



Réf. : 2018-10-D-50-fr-3

Orig. : EN



Rapport du Président du Comité budgétaire pour l'année 2017-2018

Approuvé par le Conseil supérieur du 4 au 7 décembre 2018 à Bruxelles

C'est avec grand plaisir que je présente mon rapport de Présidente du Comité budgétaire, ayant exercé ces fonctions sous la présidence estonienne des Ecoles européennes, au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Les principales responsabilités du Comité budgétaire consistent à trancher toutes les questions budgétaires et financières, traiter les questions administratives et juridiques, et formuler des avis à l'intention du Conseil supérieur en vue de ses décisions. Outre ces responsabilités, le Comité budgétaire définit les objectifs budgétaires généraux des Ecoles de Type I et évalue leur mise en œuvre.

Je tiens vraiment à remercier M. Marcheggiano et M. Beckmann ainsi que leurs équipes pour l'aide et le soutien qu'ils m'ont apportés tout au long de l'année. Je voudrais également témoigner ma gratitude à mes collègues pour leur travail et leur coopération au cours de ces réunions, qui ont porté leurs fruits.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le Comité budgétaire s'est réuni les 7 et 8 novembre 2017 et les 13 et 14 mars 2018.

Lors de ces réunions, le Comité budgétaire s'est penché sur un grand nombre de questions importantes en vue de leur examen et de leur approbation par le Conseil supérieur. Les décisions et les résultats pour chaque point de l'ordre du jour figurent dans les conclusions rédigées par le Bureau du Secrétaire général après chaque réunion (2017-11-D-18-fr-2 et 2018-03-D-31-fr-2).

Je voudrais revenir sur quelques points qui ont été abordés :

- Le Comité budgétaire a tenu de longues discussions approfondies sur l'avant-projet de Budget 2019 des Ecoles européennes et sur les créations/conversions/suppressions de postes du PAS.
- Les discussions relatives au Budget 2018, l'analyse juridique de la procédure budgétaire.
- Le Rapport sur la gestion des risques dans les Ecoles européennes ; les risques les plus importants tant sur le plan pédagogique qu'administratif/financier ont été décrits et évalués, et des mesures correctives proposées.
- Le Rapport sur l'évolution de l'accord relatif au partage des coûts, accord approuvé par le Conseil supérieur en juin 2014. Le Comité budgétaire s'est penché sur l'évolution constatée au cours des quatre années écoulées. Le modèle sera revu pour rétablir l'équilibre entre les Etats membres et les institutions européennes.
- Le Plan informatique 2018-2022 des Ecoles européennes, sa vision à long terme, les activités stratégiques prévues et leur mise en œuvre.
- Le Rapport informatique annuel pour l'année 2017 portait sur l'amélioration des performances et des services fournis ; il a attiré l'attention sur la quantité de travail qu'il reste à accomplir et sur la difficulté de recruter du personnel suffisamment qualifié.
- Le Comité budgétaire s'est montré généralement favorable aux propositions de modifications du Statut des chargés de cours.
- La neutralité des coûts des Ecoles européennes agréées : analyse, et répartition des coûts à revoir.

- Le deuxième rapport du groupe de travail BREXIT a obtenu l'appui du Comité budgétaire et été présenté au Conseil supérieur.

En 2017-2018, les tâches du Comité budgétaire ont été difficiles et multidimensionnelles. Le Comité budgétaire continuera de s'occuper de certaines de ces questions (par exemple du Brexit et du partage des coûts) au cours de l'année qui vient.

Je suis convaincu que le Comité budgétaire a accompli un travail productif et constructif et qu'il continuera à le faire dans les années à venir.

Pour conclure, je voudrais adresser mes meilleurs vœux à mes collègues de l'équipe de la présidence grecque.

Kristel Mägi

Présidente du Comité budgétaire
Présidence estonienne des Ecoles européennes 2017-2018
Novembre 2018

AVIS DU COMITE BUDGETAIRE

Le Comité budgétaire prend bonne note de ce rapport et remercie la présidence estonienne pour son bon travail.

Le Comité budgétaire invite le Conseil supérieur à approuver le rapport.

AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR

Le Conseil supérieur prend note et approuve le rapport de la Présidente estonienne du Comité budgétaire pour l'année scolaire 2017-2018.